

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2026/04/03**SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Président du CCAS.

<p>Date de la convocation : 08/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16</p>	<p><u>Présents</u> : Mmes Béatrice BAILLEUL, Laurette NARANJO, Isabelle COSTE-REYES, Sylvie VENTURA, Armelle ARBONA, Ginette SZEMBEL, Muriel REAL, Bernadette MANCEBO, Sandrine BOUILS</p> <p>Mrs Nicolas BARTHE, Serge CIVIL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Sébastien DAUDÉ, Pierre DEMONTE</p> <p><u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL, Philippe GUIN procuration Béatrice BAILLEUL</p> <p><u>Absents</u> : Patrice PASTOU</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Béatrice BAILLEUL</p>
---	---

APPROBATION DE LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE

Afin de renforcer la transparence, l'intégrité et la qualité de la gouvernance du CCAS, il est nécessaire de mettre en place une charte déontologique applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Cette charte a pour objectif de formaliser les principes et obligations qui encadrent l'exercice des fonctions d'administrateur, dans le respect des valeurs du service public et de l'intérêt général.

Elle repose notamment sur les engagements suivants :

- Respect des principes de légalité, neutralité, laïcité et probité ;
- Prévention et gestion des conflits d'intérêts, avec obligation de déclaration et de retrait en cas de situation concernée ;
- Respect strict de la confidentialité des informations, en particulier celles relatives aux usagers ;
- Comportement respectueux et impartial dans les échanges et les prises de décisions ;
- Implication et assiduité dans les travaux du Conseil.

La charte constitue un outil de référence visant à sécuriser les pratiques, prévenir les risques déontologiques et renforcer la confiance des usagers et des partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 22/04/26

Tou
lougues CCAS CA 2026/38
ID : 066-266600493-20260420-20260403-DE

Berger
Levrault

Sur quoi, le Conseil d'Administration **APPROUVE** cette charte et s'engage à tous la signer.

Fait à Toulouges, le 20/04/2026

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE



Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :